Règlement du Challenge de l'ASA Normandie

- Ne seront pris en compte et ne marqueront des points pour le challenge que les licenciés de l'ASA Normandie, à jour de leur cotisation.

- Les catégories récompensées sont :

- les rallyes asphaltes (pilote et copilote séparés)
- les rallyes touts terrains (pilote et copilote confondus)
- VHC (rallye et course de côte)
- les sprints car
- les rallycross
- les camions cross
- les courses de côte
- l'auto cross
- les slaloms
- les fol 'cars
- les Commissaires

- Toutes les épreuves du championnat de Normandie organisées en 2022 seront prises en compte, avec application des coefficients suivants :

- les épreuves de l'ASA Normandie Coef 3
- les épreuves nationales Coef 2
- les épreuves régionales Coef 1
- un coefficient supplémentaire de 0,5 sera attribué aux épreuves comptant pour un Championnat de France (en plus le rallye de Beuzeville national qui en bénéficie également pour le différencier des régionaux organisés par l'ASA NORMANDIE)

L'attribution des points se fera sur le classement scratch de chaque épreuve, en fonction du nombre de partants de l'ASA Normandie :

<u>Exemple</u> : si 15 partants le premier marque 15 pts, le deuxième 14 pts, etc….

Tous les partants marqueront au minimum 1pt multiplié par le coefficient de l'épreuve

Tout concurrents étant classés au classements se verra attribuer 2pts supplémentaires

Si le nombre de partants est inférieur ou égal à 3, le 1er marque 3 pts

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

S’il y a moins de 5 classés dans la catégorie les prix seront divisés par deux.

Pour le challenge des commissaires, le classement se fera sur le nombre d’épreuves effectuées en Normandie avec les mêmes coefficients que les pilotes.

Un commissaire ne pourra être récompensé 2 années de suite dans les 3 premiers.

Le montant des prix distribuables sera au maximum de 4 000 € (coupes et chèques).

Ce montant pourra être revu selon le déroulement de la saison, en cas de force majeure.

Tout litige pouvant survenir dans le courant de la saison sportive sera tranché par le Comité Directeur de l’ASA Normandie.

Les éventuels ex-aequo seront départagés après avis du Comité Directeur de l’ASA.

Les coupes et prix ne seront remis qu’aux lauréats présents à la remise des prix lors de l’Assemblée Générale de l’ASA Normandie.

Pour toutes questions ou réclamations, veuillez vous adresser à l’adresse suivante :

erwinmawdsleyasanormandie@laposte.net

Tout pilote ayant une sanction fédérale ou une exclusion d’une épreuve pour un motif antisportif se verra exclus du chalenge de l’année en cours.